

**A L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARAGRAPHE 5 DE LA RESOLUTION 1416 (2005)
SUR LE CONFLIT DU HAUT-KARABAKH TRAITE PAR LA CONFERENCE
DE MINSK DE L'OSCE**

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Carnet de bord n° 2005 / 81

28 juin 2005

Commission ad hoc sur la mise en œuvre du paragraphe 5 de la Résolution 1416 (2005) sur le conflit du Haut-Karabakh traité par la Conférence de Minsk de l'OSCE (du Bureau), réunie à Strasbourg le 23 juin 2005 sous la présidence de Lord Russell-Johnston (Royaume-Uni, SOC),

en ce qui concerne :

- **Mandat de la Commission ad hoc** : a tenu un échange de vues sur son action future sur la base d'une communication orale de son Président ;
- **Audition sur l'état du processus de paix** : a convenu d'inviter les représentants du Groupe de Minsk de l'OSCE ainsi que les représentants des gouvernements des pays – participants de la Conférence de Minsk qui sont membres du Conseil de l'Europe ; et a invité les membres de la Commission ad hoc – les présidents des délégations nationales des pays membres du Processus de Minsk à fournir une information écrite sur la position et l'action prises par leur gouvernement respectif sur le processus de paix au Haut-Karabakh ;
- **Date et lieu de la prochaine réunion** : a convenu de se réunir le 12 septembre 2005 à Paris (UEO).

Agnieszka Nachilo, Alexandra Alleon